

*Date de dépôt : 30 juin 2010*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Ivan Slatkine : Fermeture de l'école des Minoteries. Rumeur ou réalité ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 juin 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*De nombreux parents ayant leur(s) enfant(s) à l'école des Minoteries ont déposé le 10 juin dernier la pétition 1741 intitulée « maintenons notre école de proximité : Les Minoteries ». Cette pétition a le contenu suivant:*

« Ayant entendu la rumeur concernant une éventuelle fermeture de l'école des Minoteries, les signataires souhaitent faire connaître leur attachement à ce lieu de proximité; lien fort entre les élèves, professeurs, parents et la vie de tout un quartier.

En effet, l'école des Minoteries comprenait trois classes, dont l'une a déjà été fermée. Elle accueille les enfants de la 1<sup>E</sup> à la 1P-2P (de 4 à 7 ans). Cette petite structure permet non seulement une très bonne intégration à la vie scolaire des enfants sortant de crèche ou ayant été gardés par leur(s) parent(s) ou maman de jour ; elle offre également à nos enfants de ne pas entrer trop vite dans « le monde des grands ».

Elle a également une importance certaine dans la vie du quartier, car elle est créatrice de liens avec les institutions à proximité, comme la bibliothèque et Clair-Bois. Cette petite école facilite la rencontre entre les parents, ce qui permet le développement de projets communautaires, tels que les soirées lectures en lien avec la bibliothèque du quartier.

Les signataires sont dès lors convaincus que le maintien de cette école de proximité a tout son sens et favorise la poursuite du : « mieux vivre ensemble. »

*Etant donné que notre Parlement sera dans l'incapacité de traiter cette pétition dans un délai raisonnable, soit avant le début de la rentrée scolaire, et donc d'apporter une réponse aux interrogations des 18 signataires de la pétition 1741, tous parent(s) d'élève(s) de l'école des Minoteries, la question posée est simple.*

*L'annonce de la fermeture de l'école des Minoteries est-elle une simple rumeur ou une réalité ? Et si cette rumeur est bien réelle, peut-on nous indiquer la logique qui guide le DIP à annoncer à la veille des vacances d'été la fermeture d'une petite structure qui semble très appréciée, et en connaître les raisons ?*

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le nombre d'élèves qui fréquentent les écoles du quartier Cluse-Acacias est en constante diminution. Les statistiques de ces dernières années et les prévisions du Service de la recherche en éducation (SRED) le confirment. Historiquement, l'école des Minoteries, qui accueille actuellement 34 élèves répartis entre 2 classes du cycle élémentaire, a été ouverte lorsque la capacité d'accueil des établissements proches, Hugo-de-Senger et Roseraie, était saturée. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Lors d'une réunion organisée à l'intention des parents des élèves du quartier le lundi 14 juin 2010, soit après le dépôt de la pétition à l'origine de la présente interpellation, la directrice de l'établissement Hugo-de-Senger et le directeur de l'établissement Roseraie/Minoteries ont eu l'occasion de présenter les raisons qui ont conduit à opter pour la fermeture de l'école des Minoteries à la rentrée 2010. Cette décision a été prise en concertation avec le propriétaire des lieux, la Ville de Genève.

Les arguments en faveur de cette fermeture tiennent à l'isolement jusqu'ici de cette petite unité au sein de l'établissement de la Roseraie. Un isolement peu propice aux échanges entre élèves d'âges différents et entre enseignantes et enseignants d'une même équipe. Le regroupement sur un seul site de l'établissement de la Roseraie facilitera aussi les échanges entre le directeur et les enseignants, entre le directeur et les élèves.

Le dialogue instauré a convaincu les parents du bien-fondé de la décision prise. Selon nos informations, ils envisagent désormais avec sérénité le déplacement de leurs enfants dans l'école de la Roseraie.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP